



ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation académique à la formation des personnels de
l'éducation nationale

n° 2021-30

Affaire suivie par :

Isabelle POUGET

Chargé d'ingénierie de formation

Tél : 05 36 25 83 76

Mél : isabelle.pouget@ac-toulouse.fr

75, rue Saint Roch CS 87703

31077 TOULOUSE Cedex 4

Toulouse, le 10 juin 2021

Le recteur de l'académie de Toulouse

à

Mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie -
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement

Objet : modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'école inclusive- année scolaire 2021-2022

Référence : Bulletin officiel n°22 du 3 juin 2021 - circulaire du 20-05-2021

Des modules de formation d'initiative nationale dans le domaine de l'école inclusive, construits autour d'une grande thématique de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers, sont organisés au niveau académique, inter-académique ou national, à l'attention des personnels des premier et second degrés.

Pour l'année 2021-2022, trois grands axes ont été retenus :

- Prendre en compte les besoins éducatifs particuliers de l'élève.
- Fluidifier le parcours de l'élève.
- Professionnaliser les enseignants.

La liste de l'ensemble des modules de formation d'initiative nationale répartis par thèmes est consultable dans le bulletin officiel n°22 du 3 juin 2021 à l'adresse suivante :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo22/MENE2113476C.htm>

Pour 2021-2022, l'académie de Toulouse propose cinq modules d'une durée de 25H chacun :

➤ **Identifiant : 21NDGS6035**

Titre : L'école inclusive et la scolarisation d'élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme - enseignants du premier degré

Opérateur principal : DSDEN du Tarn et Garonne

Durée : 25 heures - du 28 mars 2022 au 1er avril 2022 mercredi inclus.

➤ **Identifiant : 21NDGS6036**

Titre : Adaptations pédagogiques pour les élèves autistes - enseignants du second degré

Opérateur principal : rectorat de Toulouse / INSPÉ Toulouse Occitanie-Pyrénées

Durée : 25 heures - du 6 au 10 décembre 2021 mercredi inclus.

➤ **Identifiant : 21NDGS6057**

Titre : Scolariser des élèves ayant des difficultés psychologiques à manifestation comportementale

Opérateur principal : rectorat de Toulouse / INSPÉ Toulouse Occitanie-Pyrénées

Durée : 25 heures - du 1er au 4 février 2022 mercredi inclus.

➤ **Identifiant : 21NDGS6087**

Titre : Exercer comme professeur ressources dans un territoire rural
Opérateur principal : Université Maurice Faure-Cahors
Durée : 25 heures - du 15 novembre au 19 novembre 2021 mercredi inclus.

➤ **Identifiant : 21NDGS6103**

Titre : Les outils numériques au service des apprentissages des élèves à besoins particuliers
Opérateur principal : rectorat et DANE Toulouse / INSPÉ Toulouse Occitanie-Pyrénées
Durée : 25 heures (4 journées) - du 28 mars au 31 mars 2022 mercredi inclus.

Pour candidater sur l'ensemble des formations d'initiative nationale proposées, les personnels intéressés **doivent compléter un formulaire accessible via le lien indiqué à la fin de ce paragraphe.**

Attention : pour compléter le formulaire, les personnels devront disposer de leur adresse mail professionnelle académique, de l'adresse UAI ou RNE de leur établissement d'affectation, de leur ancienneté générale de service en années/mois/jours (indiquée dans I-Prof), du code et du libellé complet de chaque stage demandé.

Veiller à respecter le public ciblé pour chaque stage.

Trois vœux maximum de formation sont possibles.

La date limite d'enregistrement des candidatures est fixée au **27 juin 2021**.

<http://ppe.orion.education.fr/toulouse/itw/answer/s/f9fot5nvhi/k/pn4IEQ0>

Les candidatures seront ensuite examinées pour validation :

- par les directions des services départementaux de l'éducation nationale pour les personnels enseignant dans le premier degré. Les frais de mission sont imputés sur le BOP 140 géré par les directions des services départementaux de l'éducation nationale.
- par la directrice de la délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale pour les personnels enseignant dans le second degré. Les personnels du premier degré enseignant dans le second degré (ULIS; SEGPA....) relèvent de cette procédure.

La validation de l'ensemble des candidatures appartient en dernier ressort au Ministère.

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion possible de ces informations auprès des personnels concernés.

Pour le recteur et par délégation
la directrice de la délégation académique
à la formation des personnels
de l'éducation nationale

Marie SAINT-MICHEL